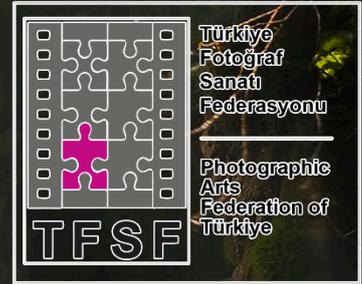


INFO 225/2022 F



21^{ème} BIENNALE NATURE FIAP TURQUIE 2022

Limite de Réception: 10 OCTOBRE 2022

Photo: Mustafa Sahin, EFIAP/g

INVITATION

Parmi toutes les branches de la photographie, la photographie de nature a toujours occupé une place particulière parmi ceux qui aiment s'éloigner du monde des hommes et qui veulent en découvrir les mystères. La protection et la sensibilisation à la nature sont deux des principaux objectifs des photographes de nature, la priorité absolue étant de veiller à ce que le bien-être des êtres vivants ne soit pas compromis dans le processus. Aimez la nature, focalisez-vous sur la nature et écoutez toujours la nature.

Au nom de la Fédération Internationale d'art Photographique et de la Fédération des Arts Photographiques de Turquie, toutes les fédérations membres de la FIAP sont invitées à participer à la 21^{ème} Biennale Nature FIAP 2022.



Sefa Ulukan, EFIAP
Président

Fédération des arts photographiques de Turquie

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la Biennale est gratuite et elle est ouverte **seulement aux membres opérationnels de la FIAP** dont le paiement annuel est à jour.

Chaque fédération sélectionnera elle-même ses œuvres (collections) qu'elle souhaite présenter. Cette collection doit être cohérente tant du point de vue de l'inspiration et de la conception que de la réalisation et de la présentation. La fédération a la possibilité de choisir son thème et la présentation de ses travaux. La collection doit avoir un titre.

Les images soumises ne doivent pas avoir été présentées lors d'une précédente Biennale FIAP. Les images ne doivent pas porter aucune signature, texte ou marque distinctive.

Les œuvres participantes doivent être conformes à la définition de la photographie de nature de la FIAP.

Définition de la photographie « Nature »

La Photographie Nature couvre toutes les branches de l'histoire naturelle, à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie. Cela inclut tous les aspects du monde physique, à la fois animés et inanimés, qui n'ont pas été créés ou modifiés par des humains.

Les images Nature doivent transmettre la vérité de la scène photographiée. Une personne bien informée doit pouvoir identifier le sujet de l'image et être convaincue qu'elle a été présentée de manière honnête et qu'aucune pratique contraire à l'éthique n'a été utilisée afin de contrôler le sujet ou de capturer l'image. Les images qui montrent directement ou indirectement une activité humaine menaçant la vie ou le bien-être d'un organisme vivant ne sont pas autorisées.

La partie la plus importante d'une image Nature est l'histoire de la nature qu'elle raconte.

Des standards techniques de haut niveau sont attendus et l'image doit paraître naturelle. L'ajout d'une vignette ou le floutage de l'arrière-plan pendant le traitement ne sont pas autorisés.

Les objets créés par l'homme et les signes évidents d'activité humaine ne sont autorisés dans les images Nature que lorsqu'ils constituent une partie nécessaire de l'histoire de la Nature.

Les photographies de plantes hybrides créées par l'homme, de plantes cultivées, d'animaux sauvages, d'animaux domestiqués, d'animaux hybrides créés par l'homme et de spécimens zoologiques naturalisés ou conservés ne sont pas autorisées.

Les images prises avec des sujets situés dans des environnements contrôlés, comme des zoos, sont autorisées.

Le contrôle de sujets vivants par refroidissement, anesthésie ou toute autre méthode de restriction des mouvements naturels dans le but d'obtenir une photographie n'est pas autorisé.

Aucune modification qui altère la vérité d'une image Nature n'est autorisée. Les images peuvent être recadrées, mais aucune autre technique consistant à supprimer, ajouter ou déplacer une partie de l'image n'est autorisée.

Les techniques consistant à supprimer des éléments ajoutés par l'appareil photo, tels que les particules de poussière, le bruit numérique et les reflets parasites sont autorisées.

La conversion complète des images couleur en images monochromes à niveaux de gris est autorisée. Les conversions partielles, les virages et captures ou conversions infrarouge ne sont pas autorisées.

Les images d'un même sujet qui sont combinées dans l'appareil photo ou à l'aide d'un logiciel par empilement de mises au point ou par mélange d'expositions sont autorisées. Plusieurs images avec des champs de vision qui se chevauchent et qui sont prises consécutivement puis combinées dans l'appareil photo ou à l'aide d'un logiciel (assemblage d'images) sont autorisées.

Par le seul fait de soumettre ses photographies ou fichiers à une Biennale de la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes:

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter toute enquête éventuelle.

Le jugement des collections s'effectuera en deux étapes

1) Jugement de chaque œuvre individuelle dans les collections

2) Jugement global de la collection dans son ensemble.

Le score total sera obtenu à partir de la somme des deux jugements précédents.

Enregistrement et téléchargement d'images uniquement via le site web de la FIAP:

<https://www.fiap.net/en/biennials>

Un formulaire de déclaration de consentement et de responsabilité pour les images sera fourni. Aucune inscription ne sera acceptée sans le formulaire correspondant signé par la personne représentant le membre opérationnel participant.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président: Sefa Ulukan, EFIAP
Secrétaire: Seda Sengok
Trésorier: Hikmet Yilmaz
Membres: Alperen Akharman, EFIAP/s
Burak Durhasan
Cengizhan Günesen
D. Nazire Kaşıkçı
Ünal Dabak
Deniz Aydemir
Koray Urkmez

JURY DE SELECTION

Luis Franke, MFIAP, EFIAP/d3, ESFIAP	Argentine
Ali Samei, MFIAP	Iran
Petar Sabol, MFIAP, EFIAP/d1	Croatie
<u>Remplaçants:</u>	
David Tay Poey Cher, MFIAP, EFIAP, HonEFIAP	Singapour
Joan Gil Raga, EFIAP/d1	Espagne
Rashad Mehdiyev, EFIAP	Azerbaïdjan
<u>Juge de dernière minute:</u> Tansu Gurpinar	Turquie

SECTIONS

1 – TIRAGES PAPIER

La participation est limitée à 10 photographies par fédération avec un maximum d'une (1) œuvre par auteur. Les tirages doivent être envoyés sans montage et au format 30 x 40 cm (12" x 16") ou A3. Les petits tirages doivent être envoyés et montés sur un support très léger de 30 x 40 cm.

Les tirages ne seront pas retournés. Ils seront détruits après les expositions.

Chaque photo doit porter au verso les données suivantes:

- pays (fédération) de l'auteur
- nom et prénom de l'auteur
- titre de l'œuvre
- numéro d'ordre qu'elles doivent être présentées

Pendant l'inscription en ligne, vous devrez télécharger une version numérique des tirages. Les fichiers doivent être au format JPG, sRGB, 300 dpi.

Taille de l'image: 2400 pixels minimum et 3500 pixels maximum pour le côté le plus grand. Taille maximale du fichier: 6 MB. Ces fichiers seront utilisés pour produire le catalogue. Il n'y a pas d'exigences pour les noms de fichiers spéciaux.

2 – IMAGES NUMERIQUES

L'inscription est limitée à 20 œuvres par fédération avec un maximum de deux (2) œuvres par auteur.

Les fichiers doivent être au format JPG, sRGB, 300 dpi.

Taille de l'image: 2400 pixels minimum et 3500 pixels maximum pour le côté le plus grand. Taille maximale du fichier: 6 MB. Ces fichiers seront utilisés pour produire le catalogue. Il n'y a pas d'exigences spéciales pour les noms de fichiers.

ENVOIS

Veillez envoyer les tirages par la poste à l'adresse suivante:

Ferhat Can SARIKOC
Türkiye Fotograf Sanati Federasyonu
İzmir Cad. Sümer 1 Sk. 14/ 1-2
Kizilay,
ANKARA
TURQUIE

Tél: 0090 506 831 99 48

Email: ofis@tfsf.org.tr

Veillez écrire sur les paquets: « **PRINTED MATTER** » portant la mention suivante:

PHOTOGRAPHS FOR EXHIBITION ONLY
NO COMMERCIAL VALUE

FOTOĞRAF YARIŞMASI İÇİNDİR
TİCARİ DEĞERİ YOKTUR

Il est recommandé d'informer les organisateurs du numéro de suivi du colis.

PRIX

Chaque catégorie sera dotée par

La Coupe du Monde FIAP pour la meilleure fédération classée

Médaille d'Or FIAP pour la fédération classée deuxième

Médaille d'argent FIAP pour la fédération classée troisième

Médaille de Bronze FIAP pour la fédération classée quatrième

Six mentions d'honneur pour les fédérations classées de la 5^{ème} à la 10^{ème}

Tous les auteurs de la fédération classée 1^{ère} recevront chacun une mention d'honneur.

Prix individuels:

Les auteurs de la fédération classée 1^{ère} recevront chacun une mention d'honneur.

Une médaille d'or FIAP, deux médailles d'argent FIAP et trois médailles de bronze FIAP récompenseront les travaux d'exceptionnelle qualité, indépendamment des sujets choisis par les fédérations et indépendamment du classement fédéral.

De plus, Fédération des Arts Photographiques de Turquie (TFSF) décernera les prix suivants: une médaille d'or TFSF, deux médailles d'argent TFSF and deux médailles de bronze TFSF.

Chaque auteur ne peut recevoir qu'un seul prix par section (les mentions des auteurs du pays classé premier ne sont pas prises en compte).

GRAND PRIX

" TROPHÉE ODETTE BRETSCHER "

La fédération qui obtient le meilleur résultat global compte tenu de la combinaison des deux sections (papier et numérique) de cette Biennale remportera le Grand Prix 2022 "**Trophée Odette Bretscher**".

Le lauréat du trophée sera invité à assister au prochain congrès de la FIAP (une personne par pays) pour recevoir le prix. La FIAP offrira une participation gratuite au Congrès, y compris les frais de voyage.

CATALOGUE

Un catalogue en format pdf sera publié pour les deux sections. Toutes les œuvres lauréates et au moins une œuvre par pays participant seront reproduites.

Le catalogue pourra être téléchargé sur le site de la FIAP.

CALENDRIER

Début des inscriptions:	10/08/2022	
Limite de réception:	10/10/2022	
Date du jugement:	26/11/2022	
Notification des résultats:	10/12/2022	
Inauguration et exposition:		
	Adana, Turquie	21/01/2023
Envoi des prix:		15/02/2023

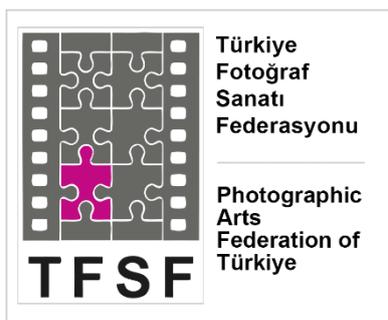
CONTACT

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire:

Luis Franke, MFIAP, EFIAP/d3, ESFIAP
Directeur du Service des Biennales FIAP
luisfranke@live.com.ar

Sefa Ulukan, EFIAP
Président Comité d'organisation
sefaulkan@gmail.com

SPONSORS



Numéro officiel du FIAP pour les demandes de Distinction FIAP: 2022/999

Les images participant à une biennale de la FIAP et ayant obtenu 8 points ou plus peuvent être utilisées dans les demandes de Distinctions FIAP.